

Madame la Présidente, Monsieur le Président

Votre association a pris récemment contact avec FRANCE BENEVOLAT afin d'examiner les modalités d'un partenariat entre nous ainsi que les conditions d'adhésion.

Le conseil d'administration, toute l'équipe de France Bénévolat et moi-même vous remerciant pour cette démarche et vous assurent de leurs disponibilités pour vous apporter toutes les informations dont vous avez besoin.

Dans un premier temps je vous adresse, ci-joint, un dossier qui vous permettra de mieux vous rendre compte de l'intérêt de nous rejoindre compte tenu de notre vocation à favoriser l'intermédiation entre les candidats au bénévolat et les associations, à promouvoir l'engagement bénévole sous toutes ses formes et à vous accompagner dans l'animation et la gestion de vos équipes.

Dès votre inscription, une équipe de conseillers référents sera plus particulièrement chargée du suivi de votre association et prendra contact avec vous afin de mieux vous connaître, de recueillir vos divers besoins et de vous présenter en détail la palette de nos interventions.

Sachez déjà que c'est presque 1000 candidats bénévoles que nous orientons chaque année vers des associations suite à un entretien de conseil, plus de 2500 personnes que nous touchons dans le cadre d'actions de promotion de type forums ou conférences. Et que par ailleurs c'est presque 40000 Visiteurs par an qui consultent notre site internet : nantes.francebenevolat.org

Ainsi, en adhérant à France Bénévolat, non seulement vous augmentez vos chances de trouver les bénévoles qui vous conviennent mais vous rendez encore plus tangibles ces valeurs de solidarité, que nous partageons, si nécessaires à la cohésion sociale fondée sur un engagement libre de chaque citoyen et de plus vous pourrez aussi accroître votre notoriété au travers des publications sur notre site local.

En cas de demande d'adhésion, je vous remercie de bien vouloir nous retourner le bulletin d'adhésion joint, accompagné des pièces demandées.

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

En attendant, et dans l'espoir de pouvoir engager avec vous un partenariat constructif, je vous prie de bien vouloir accepter mes plus cordiaux sentiments.

Catherine Mils
Présidente de France Bénévolat Nantes Atlantique



France Bénévolat Nantes Atlantique agit en faveur du bénévolat et de la vie associative. Véritable centre de ressources œuvrant en faveur du lien social, France Bénévolat Nantes Atlantique partage avec celles et ceux qui militent et s'engagent dans la vie associative, en donnant de leur temps, de leurs savoirs et de leur enthousiasme, les valeurs de solidarité, générosité et respect.

Les Missions

Le développement du bénévolat au travers de trois missions :

- l'intermédiation active entre les associations et les bénévoles potentiels
- la promotion du bénévolat et de la vie associative
- la valorisation des compétences et des ressources bénévoles

Les Domaines d'Intervention :

Très complémentaires les unes des autres, ses trois missions contribuent à ce que France Bénévolat, en lien avec des partenaires, participe, par ses actions, au bon fonctionnement de la vie associative et à la bonne gestion des ressources bénévoles :

- ❖ **Informier, orienter et mettre en relation des bénévoles et des associations**
 - entretiens d'accueil individualisés et conseils personnalisés
 - accompagnement collectif pour faciliter l'intégration dans une association
 - actions spécifiques en direction des jeunes
 - dépôt d'offres de mission et de candidature en ligne : www.nantes.francebenevolat.org
- ❖ **Accompagner des associations dans leur recherche de bénévoles**
 - aide à la définition des profils recherchés
 - aide au recrutement des bénévoles
 - suivi personnalisé par un conseiller référent
 - recherche de candidats en ligne
- ❖ **Promouvoir la vie associative et l'engagement bénévolat**
 - médiatiser des initiatives, des études...
 - organiser des événements, des débats, des forum du bénévolat
 - aider à la réalisation de projets locaux
- ❖ **Valoriser les ressources bénévoles**
 - Faire reconnaître les compétences bénévoles www.passeport-benevole.org
 - animer des groupes d'échanges et de partage d'expériences
 - former à l'animation des relations humaines bénévoles

INFORMATIONS PRATIQUES

<p><u>Contact</u></p> <p>France Bénévolat Nantes Atlantique 9 Place Victor Mangin 44200 NANTES</p> <p>02 40 35 12 17</p> <p>benevolat.nantes@free.fr www.nantes.francebenevolat.org www.francebenevolat.org</p>	<p><u>Personnes ressources</u></p> <p>Présidente Catherine MILS</p> <p>Assistanat-Coordination-Communication Catherine ROY</p>
<p><u>Publics</u></p> <p>Tout public et toutes associations</p> <p>Territoire d'intervention Département de la Loire-Atlantique sauf arrondissement de St Nazaire</p>	<p><u>Horaires d'ouverture à Nantes</u></p> <p>Mardi, mercredi, jeudi 10h / 13h et 14h / 17h Vendredi 14h / 17h</p> <p>les Rendez-vous du Bénévolat, tous les jeudis de 18h à 19h30, sur inscription</p> <p>Entretiens téléphoniques aux heures d'ouverture</p>
<p><u>Adhésion (AG du 21/03/2018)</u></p> <p>MEMBRES ACTIFS : 150 associations adhérentes à France Bénévolat Nantes Atlantique</p> <p>Le montant des adhésions varie avec la taille de l'association :</p> <ul style="list-style-type: none">• 55 euros - de 50 bénévoles• 80 euros + 50 bénévoles <p>30 bénévoles actifs</p> <ul style="list-style-type: none">• 15 euros <p>MEMBRES ASSOCIES OU DE SOUTIEN :</p> <ul style="list-style-type: none">• 40 euros pour les partenaires• 10 euros pour les particuliers <p>La recherche et les propositions de missions sont gratuites pour les personnes</p>	<p><u>Accès</u></p> <p>9, Place Victor Mangin 44200 Tram 2 et 3 : arrêt MANGIN Bus 42 & 52 : arrêt MANGIN</p> 

BULLETIN d'ADHÉSION à FRANCE BÉNÉVOLAT NANTES ATLANTIQUE

Nom et adresse de l'association :

.....

Mail de l'association ou du contact.....Téléphone :

Je soussigné (nom prénom),

Représentant l'association en tant que Président, ou

Déclare, après avoir pris connaissance des statuts de France Bénévolat :

- **Adhérer, comme membre actif**, à FRANCE BENEVOLAT NANTES ATLANTIQUE,
Association déclarée régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, Siège social : 9 place Victor Mangin 44200 Nantes,

- **Adhérer aux valeurs de solidarité, de générosité et de respect**

- **Avoir pris connaissance de la Convention tripartite jointe**

- **S'acquitter du paiement de la cotisation annuelle**, fixée à.....euros

- **Reconnaît avoir été informé de la possibilité de mettre les coordonnées et les besoins en bénévoles de l'association sur le site www.francebenevolat.org**
- **M'engage à fournir les pièces justificatives de l'existence juridique de l'association et les éléments de documentation suivants :**

les **statuts** de l'association

le récépissé de déclaration à la Préfecture ou l'inscription au J.O,

la liste des membres du C.A, le compte rendu de la dernière A.G. ou de l'A.G. constitutive, le budget,

les **documents** de présentation de l'association (notices, dépliants ...)

le projet associatif

En application du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données", vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

NANTES, le

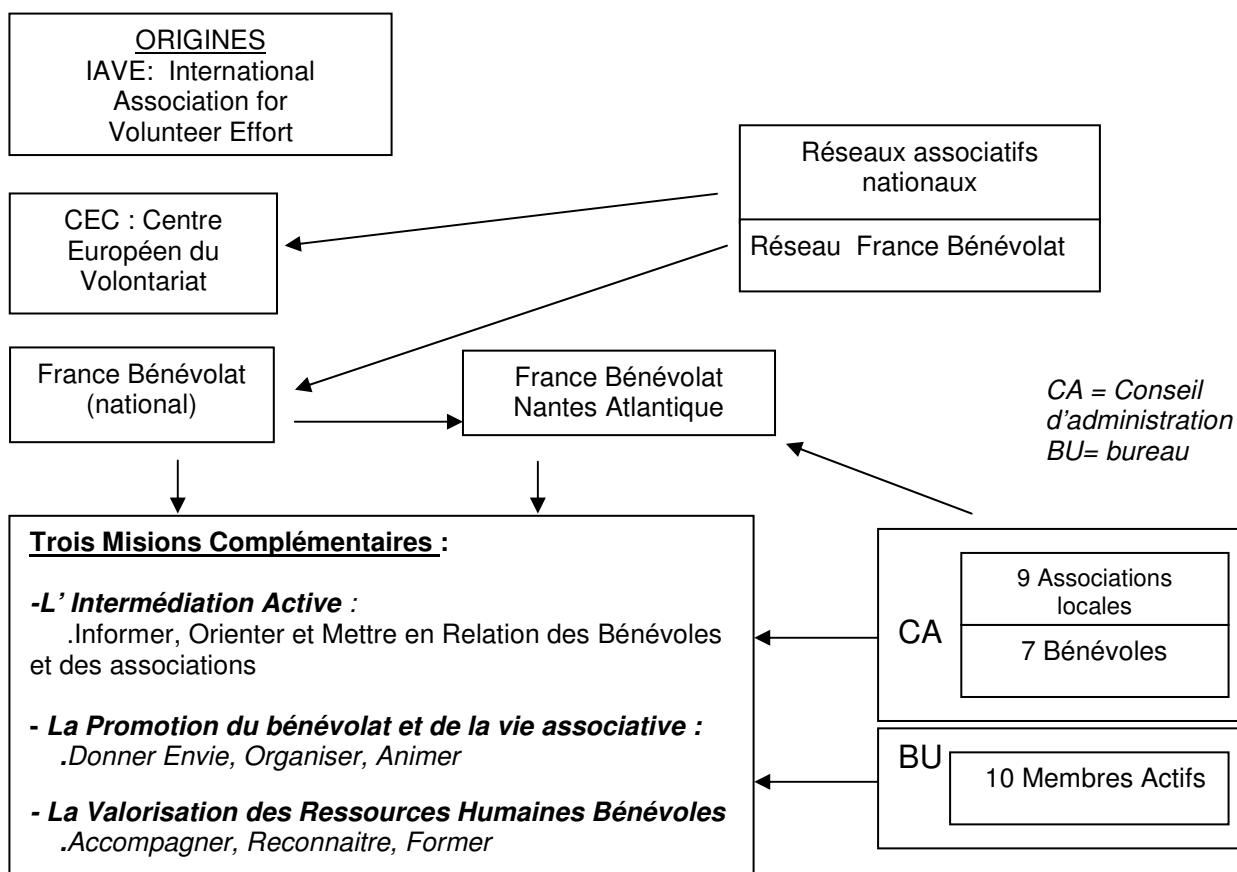
MONTANTS DES COTISATIONS 2018-2019

Associations ayant plus de 50 bénévoles : 80 euros

Associations ayant moins de 50 bénévoles : 55 euros

Ces tarifs, adoptés à l'AG du 21 mars 2018, n'excluent pas la possibilité d'une aide plus généreuse.

Vous avez la possibilité de gérer directement vos offres de missions bénévoles sur le site www.francebenevolat.org



CA = Conseil d'administration
BU= bureau

France Bénévolat met en relation les associations qui ont besoin de bénévoles et les personnes qui souhaitent donner un peu de leur temps. Accueillir et mettre en relation est une action que France Bénévolat ne peut faire que grâce à et avec les associations et les bénévoles adhérents

MAIS ADHERER C'EST AUSSI :

- Partager l'ensemble des trois missions définies par les statuts et les objectifs du projet associatif de France bénévolat
- Contribuer à la valorisation et à la reconnaissance de l'engagement bénévole sous toutes ses formes
- Prendre en compte les engagements de la charte tripartite
- Respecter la pluralité d'origine des membres actifs
- Participer à l'animation d'un réseau solidaire et créateur de liens sociaux
- Adhérer à une éthique et en accepter les règles communes

Extrait des S T A T U T S de FRANCE BENEVOLAT NANTES ATLANTIQUE
(adoptés à l'Assemblée Générale de mars 2004)

ARTICLE 3- les buts de France Bénévolat

FRANCE BENEVOLAT NANTES ATLANTIQUE a pour objet -la promotion et le développement du bénévolat sous toutes ses formes, -la valorisation des compétences bénévoles et l'intermédiation entre les associations et les bénévoles potentiels -l'animation du milieu associatif comme moyen de promotion du bénévolat, et d'une façon générale toutes actions permettant la reconnaissance de la place et du rôle des bénévoles. Ce projet s'inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et s'enracine dans la Déclaration Universelle sur le Volontariat. France Bénévolat est une association apolitique et non confessionnelle. Sa durée est illimitée.

ARTICLE 5- Membres

L'Association se compose de personnes physiques ou morales réparties en membres actifs, membres associés et membres d'honneur, toute adhésion devant être validée par le bureau.

Les membres actifs concrétisent leur adhésion par une cotisation ; ils peuvent être :

- a- des personnes morales, dont associations, fédérations ou unions d'associations régies par la loi 1901
- b- des personnes physiques ou morales présentées par le Conseil d'Administration
- c- des bénévoles qui participent au développement de l'activité.

La qualité de membre de l'association peut se perdre :

par démission, pour non paiement de la cotisation, par radiation prononcée par le bureau pour des motifs clairement exprimés, après avoir entendu les personnes concernées, pour absences répétées et non motivées aux activités de l'association pour ce qui est des membres actifs.

ARTICLE 6 – Conseil d'administration - désignation

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 6 à 18 membres élus par l'Assemblée Générale pour 3 ans.

Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers tous les ans. Les membres sortant sont rééligibles, tout en veillant au nécessaire renouvellement des idées et donc au renouvellement régulier des personnes.

ARTICLE 11 – Ressources

Les ressources de l'Association se composent : . . .

- des cotisations et souscriptions de ses membres.
- des subventions des communes, des établissements publics et autres collectivités locales, régionales, nationale ou européennes.

. . . fin de l'extrait

CONVENTION TRIPARTITE *proposée par FRANCE BENEVOLAT Nantes Atlantique*

⇒ France Bénévolat s'engage,

vis-à-vis des candidats au bénévolat à :

- promouvoir la notion de bénévolat et à en montrer les aspects positifs comme négatifs,
- former ses écoutants afin de mieux comprendre les motivations du candidat et le conseiller en fonction de ses aspirations,
- offrir une grande diversité d'orientation en toute neutralité,
- faire preuve d'une grande ouverture, quels que soient l'âge, la culture, le niveau de vie, la disponibilité, les motivations ou le savoir faire des aspirants au bénévolat,
- les écouter et les aider à bâtir leur propre bénévolat.

vis-à-vis des associations adhérentes à :

- rencontrer les associations, les réunir, leur proposer de réfléchir ensemble à ce qu'est le bénévolat et à la meilleure façon d'intégrer les nouveaux bénévoles,
- observer une parfaite neutralité vis à vis des associations, quels que soient leur philosophie, leur objet social, leur mission (FB peut néanmoins refuser de coopérer avec une association, notamment si ses actions sont estimées violentes ou contraires aux bonnes mœurs, ou si l'association n'a pas encore établi sa réputation),
- rechercher la meilleure adéquation entre les aspirations du bénévole et les besoins de l'association.

France Bénévolat met à disposition de chacun le Passeport Bénévole, outil de suivi du parcours bénévole

France Bénévolat ne peut mener son action que grâce aux associations adhérentes, partenaires privilégiés.

⇒ L'Association s'engage,

vis-à-vis de France Bénévolat à :

- prendre connaissance des statuts de France Bénévolat, et si possible adhérer en payant cotisation,
- fournir une description aussi explicite que possible des postes proposés,
- informer France Bénévolat de l'évolution de ses besoins, et notamment lorsque les postes proposés sont pourvus,
- renseigner France Bénévolat sur les conditions dans lesquelles le bénévole sera accueilli dans l'association,
- faire connaître à France Bénévolat le nom des personnes recrutées grâce à son intermédiation.

vis-à-vis du candidat au bénévolat à :

- l'informer sur les finalités de l'association, le contenu du projet associatif, les principaux objectifs à court terme, le fonctionnement et le rôle de chacun,
- l'accueillir et le considérer comme un collaborateur à part entière, dans un esprit d'équipe et de convivialité,
- lui confier des activités en cherchant l'adéquation entre les besoins de l'association et ses compétences, ses motivations et sa disponibilité,
- assurer son intégration et sa formation par tous moyens nécessaires et adaptés à la taille et aux moyens de l'association - formation formelle, tutorat...
- lui remettre « une convention d'engagement réciproque » et le règlement intérieur si ceux-ci ont été élaborés.

⇒ le bénévole s'engage,

vis-à-vis de l'association à :

- adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association, vous conformer à ses objectifs, respecter son fonctionnement,
- assurer de façon efficace votre mission et votre activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement,
- exercer vos activités dans le respect des convictions et opinions de chacun – suivre les formations proposées,
- collaborer avec les autres acteurs de l'association : dirigeants, salariés et autres bénévoles, et tout partenaire.

vis-à-vis de France Bénévolat à :

- faire connaître à France Bénévolat le résultat de vos démarches en indiquant le nom de la ou des associations dans lesquelles vous vous êtes engagé,
- devenir un ambassadeur du bénévolat et faire connaître France Bénévolat dans votre environnement,
- signaler à France Bénévolat tout fait marquant de nature à améliorer l'intermédiation et la qualité des échanges.

La Convention Tripartite ci-dessus définit la ligne de conduite de chacun des partenaires.

En fin d'entretien, le candidat au bénévolat reçoit la convention tripartite et une liste d'associations établie avec lui, en fonction des souhaits qui sont les siens et des besoins exprimés par les associations.

Toute personne qui s'engage dans une association devient un Ambassadeur du Bénévolat.

Tous ensemble, bénévoles et associations, nous devons continuer à valoriser le geste bénévole.

Charte du Bénévolat (canevas type au 18/11/2004)

Tout bénévole accueilli et intégré dans l'Association X... se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les Responsables de l'association, les salariés permanents et les bénévoles.

I. Rappel des missions et finalités de l'association.

La mission de l'Association X... est de...

L'Association X... remplit cette mission d'intérêt général :

- de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés permanents et de ses bénévoles,
- au sein d'un fonctionnement aussi démocratique que possible,
- en privilégiant les démarches d'évaluation de son utilité sociale.

II. La place des bénévoles dans le Projet Associatif.

Dans le cadre du Projet Associatif (*éventuellement rappelé dans ses grandes lignes*) le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivantes :

...
...
...

France Bénévolat souhaite que toutes les associations disposent d'une charte régissant les relations à l'intérieur de l'association ; ce document type n'a que valeur d'exemple pour entraîner une réflexion sur le sujet.

Nous avons aussi un modèle de convention réciproque entre une association et un bénévole.

III. Les droits des bénévoles

L'Association X... s'engage à l'égard de ses bénévoles :

1) en matière d'information :

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,

2) en matière d'accueil et d'intégration :

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans « une convention d'engagement »,

3) en matière de gestion et de développement de compétences :

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes...,
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,
- si souhaité, à les aider dans des démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE),

4) en matière de couverture :

- à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

IV. Les obligations des bénévoles.

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association X... et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- à se conformer à ses objectifs,
- à respecter son organisation et son fonctionnement,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein « d'une convention d'engagement » et éventuellement après une période d'essai,
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun, en appliquant le règlement intérieur,
- à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- à collaborer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles,
- à suivre les actions de formation proposées,
- les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

N'hésitez pas à profiter de la notoriété de www.francebenevolat.org

Vous avez la possibilité d'inscrire votre association sur le site national www.francebenevolat.org

Pourquoi vous inscrire ?

Ce site bénéficie d'une forte augmentation de son trafic ; la recherche des bénévoles y est facilitée par une meilleure visibilité des offres.

Les avantages pour les utilisateurs :

- des outils spécifiques pour les associations, pour leur permettre d'optimiser leur recherche de bénévoles en bénéficiant d'un accès sécurisé par mot de passe, de la conception et de la diffusion autonome et en direct d'un nombre illimité d'annonces
- quel que soit le nombre de profils recherchés, la gestion de vos annonces...
- un système d'information sélective pour les bénévoles et les associations
- des témoignages de bénévoles et d'associations et un quiz associatif.

En vous inscrivant sur le site, vous augmentez vos possibilités de mobiliser de nouveaux bénévoles tout en maîtrisant vous-mêmes le processus : rapidité, liberté de rédaction, action à partir de votre poste de gestion, fiche descriptive en ligne...

Comment vous y prendre ?

Vous allez sur le site www.francebenevolat.org et sur la première page vous vous laissez guider. Nous pourrions vous aider. Pour tout contact, n'hésitez pas à nous écrire sur : communication.internet@francebenevolat.org

Une contribution associative complémentaire vous est demandée

France Bénévolat Nantes Atlantique est votre interlocuteur naturel pour la recherche de bénévoles. Vous avez avec nous des relations privilégiées et votre cotisation nous permet de disposer des ressources nécessaires à notre action et à notre fonctionnement.

L'appel de cotisation vous sera adressé par mail et le règlement se fera à l'adresse de France Bénévolat à Nantes.

PS. Les associations qui appartiennent à un réseau national pourront se renseigner auprès de leur tête de réseau.

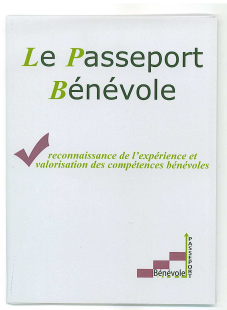
Précautions

Vous veillerez à la fiabilité de vos informations et penserez notamment à supprimer l'offre quand vous n'aurez plus besoin du ou de la bénévole demandé dans l'annonce. Vous penserez à alerter simultanément France Bénévolat à Nantes de toute modification afin que nous puissions en tenir compte lors de nos accueils physiques.

En conclusion

Vous connaissez notre disponibilité et les moyens que nous mettons en œuvre localement pour mobiliser de nouveaux bénévoles : accueils individualisés, notre Forum du bénévolat, présence sur divers forum, les Rendez-vous Bénévoles, préparations à la retraite, etc. Avec l'accès direct à notre site internet national, nous complétons nos moyens en nous appuyant sur les nouvelles techniques de communication. N'hésitez pas à en profiter.

Le Passeport Bénévole



Il permettra :

- Aux bénévoles : de clarifier leurs missions associatives, d'en conserver une trace et de valoriser dans le cadre de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) l'expérience qu'ils s'y sont forgée ;
- Aux associations : de mieux clarifier et organiser les missions bénévoles, d'animer le bénévolat dans leur organisme ;
- Aux tiers (service public de l'emploi, organismes de formation, employeurs) : d'avoir accès à une information transparente et structurée sur le type d'expériences et de compétences développées dans le secteur associatif et transposables dans l'univers professionnel.

Il est destiné à

recueillir, dans un dossier unique, tous les éléments permettant de clarifier et de tracer les missions bénévoles :

- Une fiche d'identité du bénévole, reprenant des éléments généraux de son profil et de son expérience personnelle et professionnelle
- Une fiche de mission, complétée à l'occasion de chaque mission bénévole, par le bénévole, si besoin en dialogue avec son responsable associatif
- Un tableau récapitulatif des missions
- Un tableau récapitulatif des formations reçues dans le cadre des missions
- Une attestation de bénévolat, document officiel à compléter et signer par le responsable associatif
- Une fiche association, présentant le domaine d'activité et l'organisation de l'association accueillante

Le Passeport Bénévole est un outil pour les bénévoles acteurs de leur engagement.

Il a été développé par France Bénévolat grâce au soutien de la Caisse des Dépôts, et avec la collaboration de l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) et de la Fonda.

REDACTION DE L'OFFRE DE MISSION

NOM DE L'ASSOCIATION :

Titre de la mission :	
Descriptif précis :	
Adresse de l'activité :	

COMPETENCES ET DISPONIBILITES

Domaine des compétences nécessaires (en cocher 1 ou 2) :	Commercial/Marketing Comptabilité/finances/Trésorerie Gestion des ressources humaines Secrétariat/Accueil Communication/publicité Direction Générale/Management Production industrielle Artisanat/ Bricolage Juridique (Conseil, barreau) Santé	Presse / Edition / Graphisme Enseignement Documentation / Traduction Informatique / Web Logistique / Manutention Service à la personne Social Artistique / Culturel Sport
Compétences techniques :		
Compétences relationnelles (écoute, patience, maîtrise de soi ...)		
Besoins spécifiques (diplôme secouriste, permis, port de charges, informatique ...)		
Disponibilités souhaitées (semaine, week-end, soirées ...)		
Contact (nom, tel, email de la personne de l'association chargée d'encadrer cette mission)		

DOMAINE ET TYPE D'ACTION

Domaine d'action (en cocher 1)	Culturel et Loisirs Défense du consommateur Droits de l'homme Education- Formation – Enseignement - Soutien Entreprenariat économique Environnement Handicap	Jeunesse Personnes âgées Protection et défense des animaux Santé Social – insertion Solidarité internationale Sportif Autre
Type de mission (en cocher 1)	Accompagnement (social ou prof.) Accueil - Orientation Administration – Direction Alphabétisation - Formation – Enseignement – Soutien Animation Communication Comptabilité – gestion Distribution collective	Ecoute Informatique – Internet Juridique Logistique – Conseil - Secrétariat Travaux (manuels et techniques) Visite domicile Visite hôpital Visite prison Autre
Action ponctuelle	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui : dates et durée de la mission :

MODALITES PRATIQUES

Processus accueil/formation (quel type de formation, tuteur, référent)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Détails :
Nombre de bénévoles recherchés	
Acceptez-vous des candidats mineurs ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Prise en charge des frais	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non